



Conseil municipal du Vendredi 11 avril 2014

### Question orale

**Liste MISSILLAC SOLIDAIRE ECOLOGIQUE ET CITOYENNE**

**Question de Marcel LE BRONZE, Conseiller municipal**

**Domaine Concerné :** Education

**Objet de la question :** Scolarisation des enfants de la commune au lycée

Monsieur le Maire, nous avons été alertés par des familles de la commune qui s'inquiètent pour la rentrée de septembre 2014 concernant la scolarisation de leurs enfants au Lycée. Le manque de lycée public dans le secteur oblige les familles à se tourner vers celui de Savenay qui est le lycée de référence pour Missillac, le lycée de Guérande ou celui de Redon. Pour le nord de la Commune, le ramassage scolaire se faisait, jusqu'à présent à proximité des domiciles pour les enfants scolarisés au Lycée Beaumont de Redon. Ce lycée est hors département et hors Académie. Il semblerait que sa capacité d'accueil soit atteinte. Si tel était le cas, les familles seraient contraintes de faire une demande d'inscription au Lycée Galilée de Guérande, au Lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire ou au Lycée Jacques Prévert de Savenay, contraignant les familles à déposer leurs enfants dans le bourg puisque le ramassage ne s'effectue pas à proximité du domicile. Nous savons comme vous que les collèges relèvent des compétences du Conseil Général et les Lycées du Conseil Régional mais il y a urgence à ce que les familles aient des réponses avant la rentrée scolaire 2014.

**Question :** Notre intervention comportera donc plusieurs questions.

1- Pour répondre à ce problème dans l'avenir, avez-vous l'intention d'attirer l'attention du Conseil Régional des Pays de Loire sur la nécessité de l'implantation d'un lycée public de Proximité pour notre secteur ?

2- Avez-vous l'intention de mettre cette question à l'ordre du jour de la COM COM ?

3- Avez-vous l'intention de contacter les trois lycées concernés pour savoir ce qu'il en est réellement de leur capacité d'accueil et de leur capacité à accueillir les enfants de la communes?

4- Avez- vous l'intention d'interpeller le Conseil Général et la COM COM concernant l'organisation des ramassages scolaires.

5- Avez-vous l'intention d'interpeller les Conseils Régionaux ainsi que les Rectorats des Pays de la Loire et de Bretagne pour les sensibiliser sur cette question.

Après réponse du Conseil Municipal, nous jugerons s'il est nécessaire d'envoyer copie à Conseil Général de Loire Atlantique, Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Régional de Bretagne, Rectorat de Nantes, Rectorat de Rennes, COM COM de Pontchâteau, FCPE 44, FCPE 35, FSU44, FSU35.